



Equipement §)	
Feux de route	M (E)
Feux de croisement	M (E)
Feux de position	A (A)
Feux rouges	R-SI(E)
Feux stop	R-SI(E)
Climoteurs	av 1 (E) ; ar 2a (E)
Catadioptres	av ; ar 2+2 / 1 (E)
Feux de gabarit	av ; ar
Feux complément.	
Eclairage plaque	
Essuie-glace	1/palais avec/sans/lave-glace
Avertisseurs	HELLA 002 952 / el 20011 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur		
Marque et type	F E N D T FWA 282		
Homologation			
N°	CH 4259 46		
Carrosserie			
Places	total 1+1	avant	
Poids à vide	6000	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	31,73
Poids total		Cylindres	6231

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* Nombre de vitesses : lorsque la vitesse route est introduite dans la boîte intermédiaire, la surmultipliée dans la boîte principale doit être bloquée (dispositif de blocage monté dans la boîte).
- \*\* Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant; blocage mécanique sur l'essieu arrière, automatique sur l'essieu avant.
- + Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = V-max. 24,0 km/h, M 15 = 85,8 dB/A.
- ++ Variante de pneus : AV = 12.4 - 28 6 PR charge 2550 kg à 1,7 bars V-max. 30 km/h  
13.6 - 28 6 PR 2860 1,6  
14.9 - 24 6 PR 3020 1,4  
14.9 - 26 6 PR 3120 1,4  
AR = 16.9 - 38 8 PR 5040 1,7 30 km/h  
9.5 - 48 8 PR 4080 3,0 25 km/h  
18.4 - 38 8 PR 5430 1,4 30 km/h

- §) Equipement : les feux de positions dans M (E) doivent être débranchés.
- Frein d'arrêt : selon l'article 20, alinéa 4, OCE: mécanique, à disque, sur le cardan avant; levier de commande séparé.

A noter dans le permis de circulation:  
101 - 1 plomb sur butée de pleine charge.

Lieu et date de l'homologation Schaffhouse, 25.-26.04.78 / 02.-06.06.78

Homologation fédérale des types de véhicules